

**SOUS-DIRECTION EMPLOIS
COMPÉTENCES CITOYENNETÉ**

N/Réf : SJCL/FLD/VSN

Affaire suivie par Commandant François LOMBARD

☎ 04.77.91.08.53

Courriel : f.lombard@sdis42.fr

**OFFRE DE MISSION
VOLONTARIAT DE SERVICE CIVIQUE**

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire (SDIS 42) est un établissement public administratif regroupant 2 800 sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et 100 personnels administratifs et techniques.

Il est en charge de la protection du territoire et de sa population. Ainsi, en 2025, plus de 48 000 interventions ont été réalisées par les sapeurs-pompiers de la Loire, avec plus de 80 % pour les secours d'urgence aux personnes.

Dans le cadre de son action citoyenne, le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire offre **des missions de service civique** qui ont pour vocation d'aider des jeunes en facilitant leur insertion sociale et professionnelle.

Lieu : En centre de secours et/ou au centre départemental d'incendie et de secours de la Loire en fonction du lieu de résidence du volontaire afin de minimiser les transports.

Profil :

- Être âgé de 17 à 25 ans.
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.
- Être sapeur-pompier volontaire
- Satisfaire aux conditions d'aptitude physique et médicale exigées pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Durée du contrat : 10 mois (7 septembre 2026 au 9 juillet 2027).

Temps de travail hebdomadaire : 28 heures - 1 garde de 12h et 2 jours en fonctionnel de 7h45.

Indemnité mensuelle (référence de l'an passé) :

- 623,83 euros net non soumise à l'impôt sur le revenu et non cumulable avec certaines allocations ou indemnités. Une majoration d'indemnité pourra être attribuée en substitution du RSA ou d'une bourse d'enseignement supérieur.
- Titre repas nominatif d'une valeur faciale de 5.92 euros pour chaque journée de mission.
- Bon « chaussure de sport », d'une valeur de 70 euros en début de mission.

L'engagement service civique est compatible avec une poursuite d'étude ou un emploi à temps partiel.

Formations proposées :

- Formation civique et citoyenne,

- Secours à personne (premiers secours en équipe niveau 1 et 2),
- Formateur aux « gestes qui sauvent ».

Missions principales :

Le SDIS 42 proposera des missions individuelles et collectives sur des volets fonctionnels et opérationnels. Les missions pourront s'adapter aux profils variés recherchés des VSC.

Au plan individuel, des activités de formation et de sensibilisation grand public seront proposées, ainsi que des missions d'interventions et de secours. En parallèle, le SDIS42 s'appuie sur une très grande variété de corps de métier pour préparer et accompagner ses unités opérationnelles. Ainsi des missions d'appui logistique à la préparation des missions et des formations seront également proposées au sein des services supports de l'état-major départemental ou des unités territoriales. Enfin dans le cadre de la formation citoyenne, les VSC seront conviés et participeront à la préparation des cérémonies officielles du SDIS 42.

Enfin, un projet collectif sera demandé à la promotion de VSC sur le thème de la résilience et de la formation grand public, notamment en termes d'information préventive aux comportements qui sauvent

Qualités personnelles appréciées :

- Ponctualité et constance dans l'engagement ;
- Aptitude au travail en équipe et sens de l'écoute ;
- Curiosité et rigueur professionnelle ;
- Adaptabilité et disponibilité.

Modalités de candidature :

Cette mission est ouverte sans condition de diplôme ni d'expérience.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une candidature manuscrite ;
- un curriculum vitae ;
- des copies des diplômes et du permis de conduire voiture (B) ou poids lourd (C) le cas échéant.

Contact pour tous renseignements complémentaires :

Commandant François LOMBARD ☎04.77.91.08.53 ✉ f.lombard@sdis42.fr

Les candidatures devront être déposées sur www.sdis42.fr (rubrique nous contacter) ou sur www.service-civique.gouv.fr au plus tard le **lundi 8 juin à 9 heures**.

Saint-Etienne, le 20 mai 2026

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Contrôleur Général Éric MEUNIER

Diffusion :

- CODIR
- Chefs de groupements
- Chefs de compagnie et de services
- Chefs des centres d'incendie et de secours
- Sites Intranet, Internet du SDIS 42